

MÉTIERS**Applaudissant le rapport sur les métiers du grand âge, les organisations se tournent vers l'Etat**

A l'image d'UNA, l'ensemble des organisations du secteur de l'aide aux personnes âgées « salue la qualité et les conclusions » du rapport sur les métiers du grand âge, remis par Myriam El Khomri le 29 octobre à la ministre des Solidarités et de la Santé. Fédérations d'employeurs comme associations de directeurs ont apporté, le jour même, leur soutien à sa proposition de lancer une mobilisation nationale en faveur de l'attractivité de ces métiers pour la période 2020-2024 (Voir p. 4).

• Un bon diagnostic

La Fnadepa partage le diagnostic établi, qui pointe du doigt les difficultés et les freins des métiers du grand âge. « Ce constat était connu et largement dénoncé par les professionnels ; il est désormais partagé au plus haut niveau de l'Etat », se réjouit la fédération. Myriam El Khomri dresse des « constats exacts » et propose une « juste analyse », confirme l'AD-PA. Selon l'association, son rapport développe « une philosophie très positive de l'aide aux personnes âgées en insistant sur la nécessaire citoyenneté des personnes âgées, en mettant en évidence que créer des emplois dans le secteur est un véritable investissement social et pas un financement supplémentaire, en insistant sur la nécessité de temps pour des réunions d'équipe et de coordination et sur l'augmentation indispensable du nombre de professionnels. » Par un communiqué commun, Adessadomicile, l'ADMR et la FNAAFP/CSF acquiescent également au « constat global dressé dans le rapport. »

- **Des propositions et des objectifs partagés**

Les trois fédérations d'employeurs de l'aide à domicile « saluent et soutiennent la très grande majorité » des 59 propositions présentées, notamment celles concernant la revalorisation des rémunérations, la simplification de l'entrée en formation et l'amélioration de la qualité de vie au travail. La Fnadepa approuve, quant à elle, les « objectifs volontaristes » fixés par la mission. Elle applaudit notamment « l'ambition affichée » en faveur de la création de postes d'aides-soignants, d'une réduction de la sinistralité de ces métiers, ainsi que les recommandations de supprimer le concours d'aide-soignant pour la formation et de garantir la gratuité de celle-ci, hors frais d'inscription, quelle que soit la situation du candidat.

« Axée sur la revalorisation des métiers et envisagée dans une optique pérenne », la mission apporte des « réponses concrètes » pour favoriser l'attractivité des métiers et le recrutement des professionnels de l'accompagnement, renforcer les compétences et ouvrir des perspectives de parcours, se félicite Nexem. Selon elle, Myriam El Khomri confirme également la pertinence du décloisonnement de l'accompagnement et de la complémentarité domicile-établissement. Ses conclusions représentent « un premier pas pour répondre aux besoins de recrutement et de reconnaissance des métiers qui accompagnent les personnes fragiles. » L'organisation professionnelle des employeurs approuve, en particulier, la volonté de diversifier les modalités de formation et d'accès aux emplois du grand âge, mais aussi de renforcer le volet formation comme levier de prévention des risques professionnels. Nexem s'inscrit donc « pleinement dans la logique » de la mission, dont les orientations « font écho au projet conventionnel porté par notre organisation dans le secteur social, médico-social et sanitaire. » Pour la FHF, le rapport présente une stratégie globale pour assurer l'attractivité des métiers en jouant sur l'ensemble des leviers que sont la formation initiale et continue, les rémunérations, la reconnaissance professionnelle ou l'amélioration des conditions de travail ou encore la communication. « De nombreuses mesures très prometteuses sont proposées aux pouvoirs publics », pointe la fédération.

- **Des attentes fortes vis-à-vis de l'Etat**

Satisfaites du rapport de Myriam El Khomri, toutes les organisations se tournent désormais vers le gouvernement pour le presser d'agir. Les plus impatients sont, sans conteste, les acteurs de l'aide à domicile. « Après le diagnostic, le secteur attend des actes et des financements immédiats », résume UNA. Pour elle, « la priorité des priorités » est la revalorisation des salaires des aides à domicile. « Sans cette étape fondamentale, ces métiers resteront inattractifs et toutes autres mesures d'attractivité resteraient inefficaces », insiste l'Union. « Le principal levier d'attractivité reste la revalorisation des rémunérations » dans la branche de l'aide et des soins à domicile, confirment Adessadomicile, l'ADMR et la FNAAFP/CSF. Pour mémoire, les premiers niveaux de la grille conventionnelle sont sous le Smic. En 2019, cela concerne plus de la moitié des 230 000 salariés de la branche.

L'Union syndicale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) évalue à 600 millions d'€ le coût de la refonte totale des grilles salariales. A très court terme, UNA suggère d'inscrire 220 millions d'€ dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, dédiés à la remise à niveau des salaires au niveau du Smic. Aujourd'hui, il faut 13 ans d'ancienneté à une aide à domicile pour être rémunérée au-dessus du Smic ! De son côté, la Fnadepa « exige a minima » que l'ajustement des rémunérations proposé dans les grilles des conventions collectives de l'aide à domicile s'applique également aux établissements privés non lucratifs relevant de la CC 51.

« Si un consensus se dégage sur les mesures indispensables à mettre en œuvre, le gouvernement doit passer à l'action », réclame la Fnaqpa. Le rapport de Myriam El Khomri « ne va pas jusqu'au bout de la logique et de l'urgence actuelle, ajoute l'AD-PA. Les professionnels du secteur, qui ont été très patients depuis 30 ans, n'accepteront pas que l'on continue à leur demander d'attendre. Nous rappellerons ainsi sans cesse au président de la République qu'il doit agir vite. » La Fnadepa invite la ministre des Solidarités et de la Santé à « transformer l'essai -pour reprendre ses termes-, aux niveaux législatif et réglementaire au plus vite. »

La FHF souligne, elle aussi, « l'urgence » à mettre en œuvre des mesures « trop longtemps différées. » Enfin, s'engageant à prendre en compte les conclusions de la mission dans le cadre de la prochaine conférence salariale, Nexem regrette que le rapport n'aborde pas le sujet des inégalités de financement entre les départements, « qui est un facteur structurant et déterminant des situations d'emplois et de conditions d'exercice des métiers. »

- **Une conférence pour poser les bases d'un renouveau des métiers**

« Pour poser les fondations d'un renouveau des métiers du grand âge et de l'autonomie »- des « métiers sinistrés », dicit Agnès Buzyn-, la ministre des Solidarités et de la Santé a proposé, le 29 octobre, de réunir, « dans les tout prochains mois », une conférence rassemblant tous les partenaires sociaux et toutes les fédérations ou associations gestionnaires, tous secteurs confondus. Coprésidée par Agnès Buzyn et Muriel Pénicaud, cette conférence pourrait notamment aborder : les besoins de recrutements à domicile et en établissements, l'évolution des rémunérations inférieures au Smic dans les grilles des conventions collectives à domicile, l'amélioration de la qualité de vie au travail, les nouvelles orientations des financements du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) à travers les Pactes régionaux sur les formations sanitaires et sociales, l'élaboration d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) « public-privé » pour financer les dépenses d'ingénierie et d'étude sur les besoins de formation dans le secteur.

Les organisations accueillent « avec intérêt » la proposition d'organiser une conférence sur les métiers du grand âge et sont prêtes à y contribuer. « S'il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs et d'engager une communication positive envers le grand public, prévient la FHF. Mais cette conférence ne doit en aucun cas différer ou remplacer les grands arbitrages qu'attend le secteur, afin de traduire en actes et en moyens financiers pérennes les orientations des rapports porteurs d'espoirs de Myriam El Khomri et de Dominique Libault. » Une telle conférence n'est pas inutile, « mais il ne faut jamais oublier que c'est l'Etat qui a empêché l'augmentation des rémunérations des salariés de l'aide à domicile et continue de bloquer les créations de postes en établissement et à domicile », rappelle l'AD-PA.